



M. D. C X V I I.

fonton: Leue des gens de guerre sans commission du Roy. S. Manchould pris & repris. Sés leuees d'estrangers & Liegeois. Ses preparatifs à la guerre. Faict prendre prisonnier le Preuost Prouincial de Rheims & ses Archers, & mettre Charlot dans la Citadelle de Mezieres. Est declaré criminel de leze-Majesté, si dans quinzeiours il ne recognoist sa faute.

Assemblée des Princes à Soissons. 34

Lettre de Monsieur de Neuers sur la declaration du Roy faicte contre luy. 36

Apologie pour le Marechal d'Ancre à la lettre de M. de Neuers. 37

Declaration du Roy contre les Ducs de Vendosme, de Mayenne, Marechal de Buillon, Marquis de Cœuvres, President le Iay, & tous ceux qui les assistent.

44

Remonstrances des Princes & Seigneurs retirez à Soissons. 51

Les Responses qui y furent faictes.

Declaration du Roy sur le subject des nouueaux remuements de son Royaume du 18. Fenrier. 68

Exploicts de guerre entre les Sauoyards & Espagnols. 86

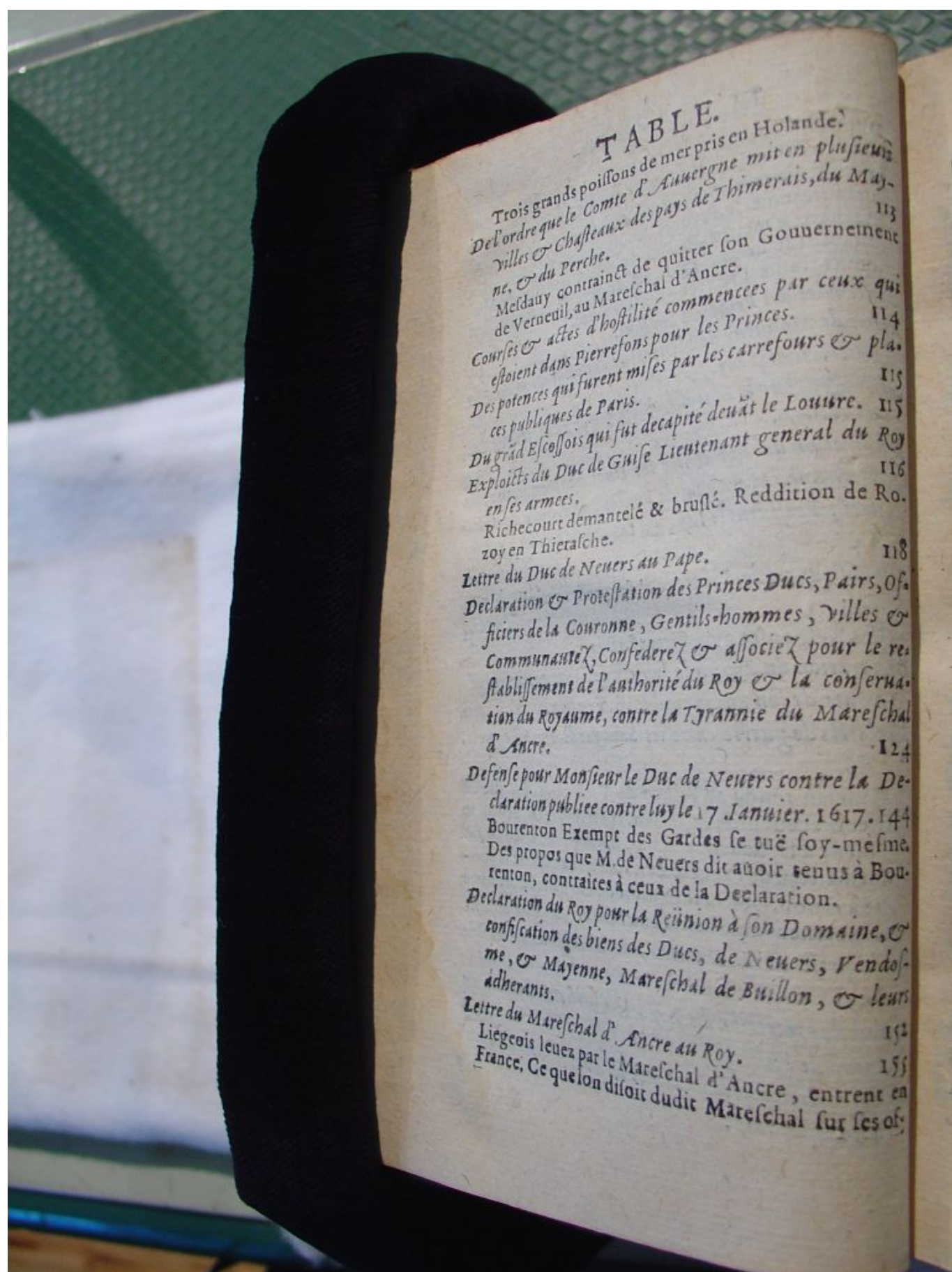
Masseran rendu au Prince de Piedmont. La ville de Creue-cœur prise par assault. Lettre de D. Pedro de Toleda à D. Sanche de Luna. Articles de la reddition du Chasteau de Creue-cœur. Soldats bruslez de la poudre à canon. Desfaicte & mort de D. Sanche de Luna Gouverneur du Chasteau de Milan.

De la prise de S. Damien, de Garennes & d'Albe.

47

Lettres de protection du Roy tres-Chrestien octroyees au Baron de Bueil. 100

De l'esmotion populaire contre les Arminiens aduenüe à Amsterdam. 107



M. D. C X V I I.

fres de servir le Roy avec six mille hommes de pied,
& huit cents chevaux, quatre mois à ses despens.
Des petits ligrets que les affectionnez aux Princes
faisoient courir contre ledit Marechal. Des fortifica-
tions qu'il faisoit faire à Quillebeuf. Des places qu'il
tenoit en Normandie, & des Gouvernemens de pla-
ces qu'il desiroit acheter & avoir en diverses Provin-
ces. Est blasmé de ce qu'il trenche du Souverain, qu'il
dissipe les finâces du Roy, avec lesquelles il a acheté le
Domaine du Roy, qu'il a touché plus de quatre mil-
lions d'or, que sa femme en a exigé un million, & que
sa despense est de deux cents quatre-vingts mil livres
par an qu'il prend à l'Espagne. Sa prodigalité. Se fait
séparer de biens d'avec sa femme. Mort de sa fille.
Le Baron de Heurtevan decapité à la Croix du Tirouër.

163.

Plusieurs soldats trouvez en armes sans estre sous Ca-
pitaines ayans Commission du Roy, sont pendus.
*Les Princes cedent la campagne aux armées du Roy, &
se retirent chacun dans les villes qu'ils tenoient.* 164
*Le Comte d'Auvergne Lieutenant general en l'armée
du Roy dans le Gouvernement de l'Isle de France
assemble l'armée à Crespy.* 164

Pierrefons assiegé & rendu. Preparatifs pour assieger
Soissons. Le Roy supplié de demeurer à Paris.

Exploits du Marechal de Montigny en Nivernois. 165

Reddition de Cussy, Clamecy, Antrein & Douzy.

*Ce qui s'est passé au siege & reddition de Chasteau-
portian.* 166

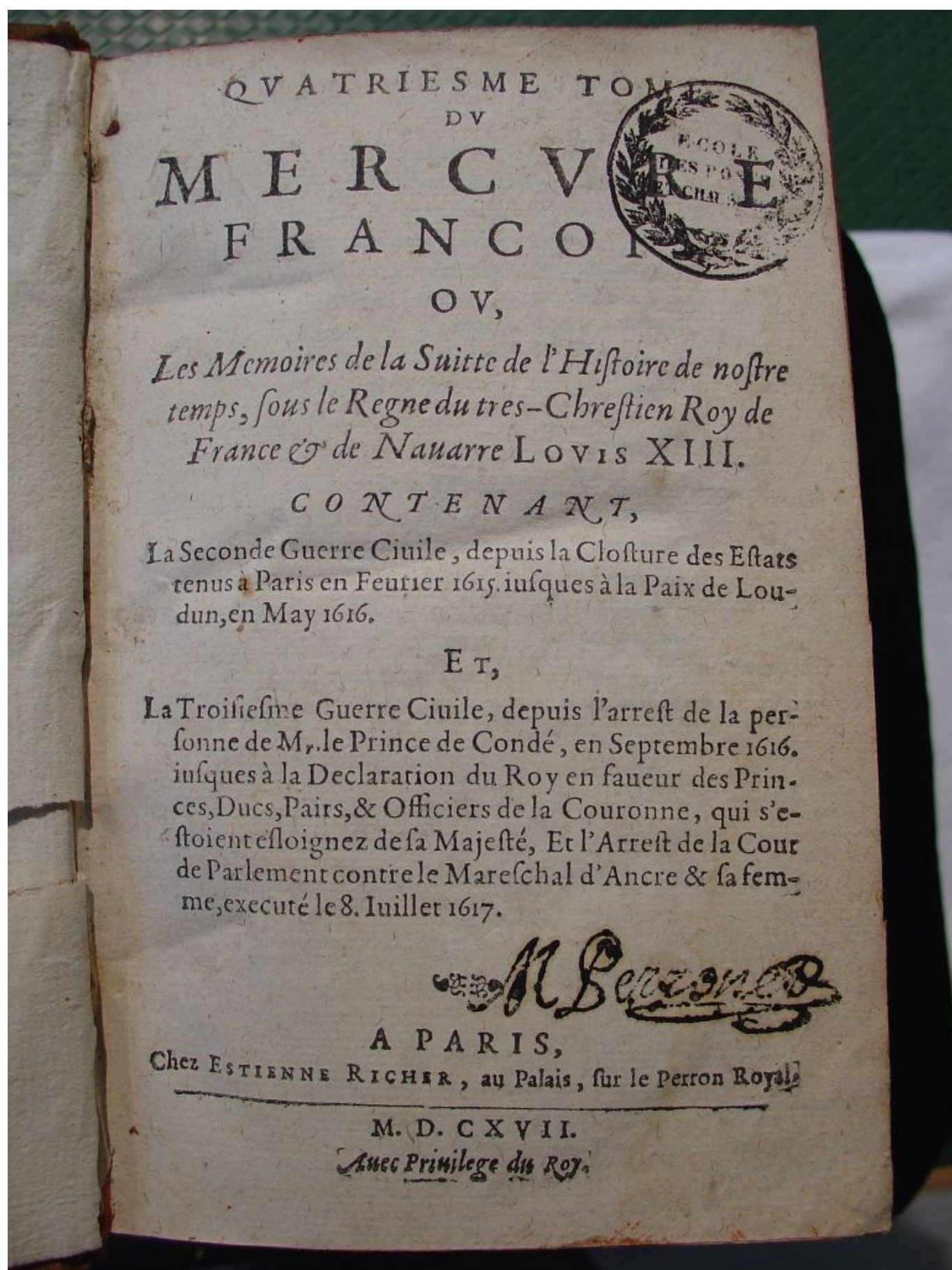
Articles accordez par Monsieur de Guise à ceux qui e-
stoient dans le Chasteau de Chasteau portian. Il char-
ge les troupes du Marquis de Cœuvres dans le faux-
bourg de Laon. Reddition de Cisligny.

Levees de gens de guerre aux pays des Seuenes. 174

*De l'Assemblée de ceux de la Religion pret. ref. à la
Rochelle, & de la Declaration des principales raisons*

O H

TABLE. M. D. CXVII.	
<i>pourquoy elle se faisoit.</i>	175
<i>Rethel assiege par Monsieur de Guise.</i>	183
<i>Sorties des assiegez. Seigneurs blesez dans les tran-</i>	
<i>chees. Articles de la reddition de Rethel.</i>	189
<i>Ce qui s'est passé au siege de Soissons.</i>	
<i>Des sorties que fit le Duc de Mayenne, & des batte-</i>	
<i>ries que fit dresser le Comte d'Auvergne deuant Sois-</i>	
<i>sons.</i>	194
<i>De la mort du Marechal d'Ancre.</i>	
<i>Pourquoy le Marechal d'Ancre retourna de Quille.</i>	
<i>bœuf à Paris sans passer par Rouën. Ce que les siens</i>	
<i>disoient de son retour à Paris. Ce qui se passa lors qu'il</i>	
<i>fut tué sur le pont du Louvre. Messieurs de Villeroy</i>	
<i>& Janin mandez au Louvre. Frayeur & joye du peu-</i>	
<i>ple de Paris. Monsieur Mangot remet les Seaux entre</i>	
<i>les mains du Roy. La Marechale d'Ancre & Barbin</i>	
<i>artestez prisonniers. Lettres du Roy aux Gouver-</i>	
<i>neurs des Prouinces. Le Marechal d'Ancre enterré,</i>	
<i>deterré, pendu, bruslé, & ietté en l'eau.</i>	
<i>Les anciens Officiers de la Couronne & Ministres de</i>	
<i>l'Estat, qui auoient esté priuez de leurs Offices &</i>	
<i>charges, y sont restablis par le Roy.</i>	214
<i>M. le Chancelier de Sillery, Chef du Conseil. M. du</i>	
<i>Vair, Garde des Seaux.</i>	
<i>Le Duc de Mayenne enuoye les clefs de Soissons au Roy.</i>	
<i>La Roynne-Mere se retire à Blois.</i>	215
<i>Arrivée des Ducs de Neuers, de Vendosme, & de</i>	
<i>Mayenne en Cour.</i>	216
<i>Du Travail rompu & bruslé pour auoir entrepris sur</i>	
<i>la vie de la Roynne Mere du Roy.</i>	217
<i>Declaration du Roy faite en faneur des Princes, & de</i>	
<i>ceux qui estoient esloignez de sa Majesté.</i>	218
<i>Mort du President de Thou.</i>	223
<i>Du Procez fait à la Marechale d'Ancre.</i>	224
<i>Arrest contre le Marechal & la Marechale d'Ancre.</i>	
<i>Epitaphes.</i>	
FIN.	



AV LECTEUR.



E te donne icy les Memoires pour la Suite de l'Histoire de nostre temps, comme on les a publiez durant ces deux dernieres guerres civiles. Tu trouueras que i'ay esté le plus soigneux que i'ay peu, d'y inserer tous les Manifestes, Declarations, Lettres, Responces, Remonstrances, accusations, deffenses, & excuses des vns & des autres, afin que tu puisses iuger droitement de ce qui s'est passé. Si i'ay rapporté en quelque endroit quelque traitt, ç'a esté plustost suiuant qu'un chacun auoit en la bouche au temps que les choses descrites ce sont passees, que d'aucune passion que i'eusse de ma part. Mon dessein a tousiours esté de n'offenser personne: Aussi tu trouueras que les libelles diffamatoires n'ont trouué aucune place en ce liure. Voy toute la Table suiuant si tu desires sçauoir ce qu'il contient, & le lis entierement auparauant qu'asseoir ton iugement sur tant de diuerses actions passees en deux annees & demies, que ces deux guerres ont duré. Entre vn si grand nombre de memoires, il s'y pourra remarquer quelque chose qui ce sera passée autrement qu'elle n'est icy rapportee, Si l'on me fait ce bien de m'en aduertir elle sera corrigee à la seconde impresion, avec quelques fautes d'imprimerie qui ce sont passees en ceste premiere. Adieu.



SOMMAIRE DE CE
QVI EST CONTENV AV
Quatriesme Tome du Mercure
François, ou, Suitte de l'Histoi-
re de nostre temps, durant la Se-
conde guerre ciuile, aduenüe
sous le regne du tres-Chrestien
Roy de France & de Nauarre
LOVYS XIII.

M. D. C X V.



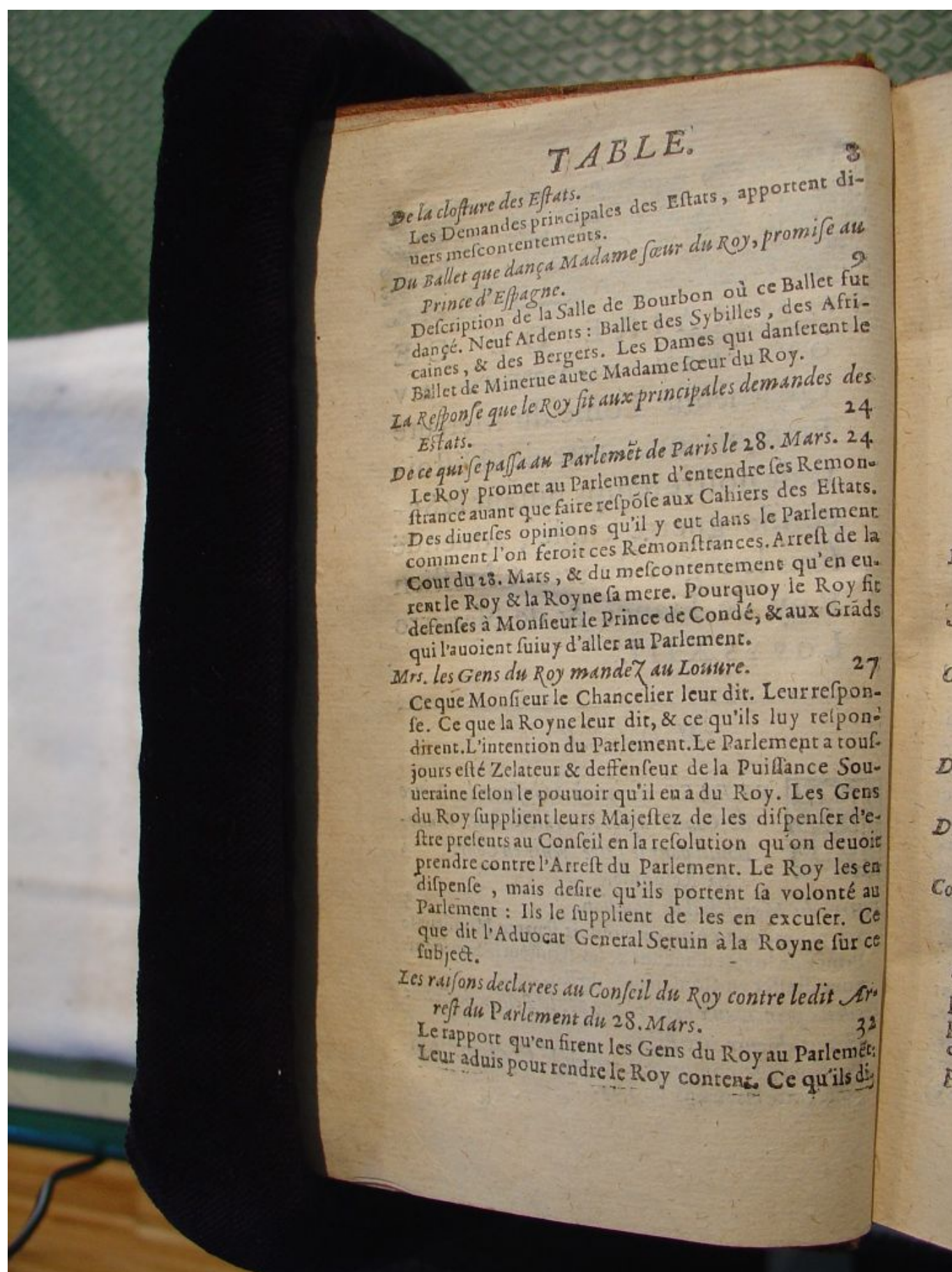
ETTES escrites à Monsieur le Prince
de Condé apres le Traicté de S. Mane-
hould pour le faire venir en Cour. 2
Sa Responce.

Lettres du Marechal de Boiillon. 3

Ses plaintes de ce qu'on vouloit separer Monsieur le
Prince de luy, & d'aucuns deses seruiteurs. Son aduis
pour dresser vn Conseil prez du Roy.

Les deux principaux poincts que M. le Prince de Condé
esperoit obtenir aux Estats. 6

Pourquoy & comment il remeit le Chasteau d'Am-
boise entre les mains du Roy.



M. D. C X V.

rent au Roy en luy présentant ledit Arrest du 28. Mars.
Le Roy satisfait du Parlement.

*Les Chambres des Enquestes desirerent supplier le Roy de
donner Responce.* 38

Le Parlement mandé par le Roy de se treuver au Lou-
ure, où Monsieur le Chancelier leur fait entendre la
responce du Roy. Ce que Monsieur le Premier Presi-
dent dit au Roy. Ce que la Royne dit à Messieurs du
Parlement. La Responce que luy fit le Premier Presi-
dent. Le Parlement depute deux Conseillers de cha-
cune Chambre pour dresser des Remonstrances au
Roy. Le Roy mande Messieurs du Parlement de le
venir trouver au Louure. Leur fait deffenses de faire
des Remonstrances concernant l'Estat. Il est arresté
au Parlement que les Chambres des Enquestes dres-
seroient un Cahier de Remonstrances.

*Pourquoy le Roy fit une Declaration, portant renouel-
lement des Edicts de Pacification.* 44

*Assemblée de ceux de la Religion pretendue reformee
indictée à Gergeau.* 45

*Commandement à tous Juifs, & autres, faisant pro-
fession & exercice du Iudaïsme de Vuidier de la
France.* 45

*Du liure intitulé, Histoire de deux Magiciens estran-
gler par le Diable.* 46

*Du reſtabliſſement de la Paulette, & ce que les Mal-
contents en dirent.* 47

*Continuation de ce qui se passa au Parlement sur ce qu'il
y auoit esté arresté de dresser des Remonstrances par
eſcrit pour presenter au Roy.* 49

Comme lesdites Remonstrances furent leuës & ap-
prouuees en Parlement. Le Parlement va au Louure
presenter au Roy ses Remonstrances par eſcrit. Ce que
dit Monsieur le Premier President au Roy en les luy
presentant.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan